



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/059
Grand Port Maritime du Havre**

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre (GPMH) et la Société ORANGE, 78 rue Olivier de Serres – 75015 PARIS, SIREN n° 380 129 866, ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-047 le 08/07/2020, portant sur la dépendance du domaine public située Parc des Roselières, sur la commune de Gonfreville l'Orcher, et destinée à être utilisée pour l'exploitation d'une antenne radiotéléphonique.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article 221 de la loi ELAN n°2018-1021 du 23 novembre 2018 qui exonère de toute mise en publicité les occupations destinées à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques ouvert au public.

Description de la dépendance : parcelle de terrain d'une superficie de 35 m² environ.
Durée de la convention : 3 ans à compter du 01/02/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 20-047 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.